

M Blogs



[19 septembre 2014](#), par [Guillaume Cannat](#)

Le 20 septembre sera le Jour de la nuit partout en France

Découvrez la carte de France des centaines d'animations ouvertes au public à l'occasion du 6^e Jour de la nuit, pour la sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé.



Voici l'exemple tristement typique d'un paysage céleste visible à présent en périphérie d'une grande ville. Les étoiles les plus brillantes apparaissent dans un ciel brunâtre marqué par les halos des villages proches. Au sein des villes, seuls quelques astres sont encore visibles, surnageant dans une sorte de soupe orangée.

© Guillaume Cannat

Conteurs, concerts, promenades, randonnées équestres sous les étoiles, observation des batraciens, des chauves-souris et de la faune nocturne, écoute du brame du cerf, découverte des constellations et de la Voie lactée, conférences, expositions, séances de planétarium, extinctions des lumières de villages entiers ou inauguration de nouveaux systèmes d'éclairage urbain plus respectueux de l'environnement... la liste des activités ouvertes au public samedi 20 septembre dans toute la France métropolitaine est extrêmement longue. Toutes ces activités se déroulent à l'occasion du **6^e Jour de la nuit**, une manifestation organisée par un collectif de 19 structures* et placée cette année sous le signe de la transition énergétique. Les avancées en matière d'éclairage urbain commencent à se voir depuis la première édition du Jour de la nuit, en 2009, notamment depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2013 de l'arrêté du 25 janvier 2013, qui régleme l'éclairage des façades des bâtiments non résidentiels.



Ce panorama nocturne de l'Europe, constitué d'images prises en avril et en octobre 2012 par le satellite Suomi NPP (NASA), révèle toutes les sources de lumière, qu'elles soient d'origine humaine ou naturelle : éclairage urbain, torchères, mines à ciel ouvert, flottilles de pêche, feux, éclairs.

© NASA Earth Observatory/Robert Simmon/Chris Elvidge/NOAA

La route vers un éclairage nocturne raisonné, aussi bien en ville que dans les petits bourgs, est cependant encore longue. Il existe en France plus de 9 millions de points lumineux – un total qui a augmenté de plus de 30 % en dix ans – qui fonctionnent entre 3 500 et 4 300 heures par an pour une puissance installée d'environ 1 300 MW, soit l'équivalent de la production totale d'une tranche de centrale nucléaire récente. L'état des lieux des installations montre que plus de la moitié de ce parc est composée de matériels obsolètes et énergivores, telles que des boules diffusantes ou des lampes à vapeur de mercure (1/3 du parc), et que 40 % des luminaires en service en France ont plus de 25 ans. Chacun peut le constater en roulant la nuit : nombre de ces points lumineux sont également mal conçus et émettent une grande portion de leur énergie lumineuse, quand ce n'est pas la majeure partie, vers le ciel plutôt que vers le sol.



La constellation du Lion lutte pour s'imposer dans un ciel teinté en orange par l'éclairage urbain intensif et strié par les faisceaux intenses des projecteurs d'une « mise en lumière » excessive.

© Frédéric Delbord

D'après l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) : « *L'éclairage public est un point majeur du poste énergie des communes françaises, quelle que soit leur taille. Les dernières enquêtes nationales confirment en effet que les consommations pour ce poste représentent près de la moitié des consommations totales d'électricité des communes, et près de 40 % des dépenses.* » Cet organisme estime que les communes peuvent diminuer leurs dépenses d'éclairage public de 20 à 40 % avec des investissements rentables à moyen terme, et propose des aides financières pour la réalisation des études de faisabilité. Cela devrait inciter les communes à mieux s'équiper puisqu'il est possible à présent d'éclairer mieux pour moins cher en remplaçant les luminaires obsolètes et en utilisant des dispositifs intelligents de gradation de la lumière, d'extinction automatique ou de détection de mouvements.



Carte des animations prévues en France le samedi 20 septembre 2014 à l'occasion du 6^e Jour de la nuit. [Cliquez dessus pour ouvrir la dernière mise à jour sur le site du 6^e Jour de la nuit](#) et découvrir les animations organisées dans votre région.

© Jour de la nuit

Le but des organismes qui luttent contre la pollution lumineuse et qui se sont réunis dans le collectif qui organise le Jour de la nuit n'est donc pas de nous plonger dans le noir, de nous « renvoyer au Moyen-âge » comme disent certains « illuminés », mais plutôt de faire en sorte que nous utilisions enfin la lumière d'une façon intelligente et raisonnable. Au-delà du gaspillage énergétique et économique, d'autant plus difficile à accepter que notre pays traverse une crise économique profonde, ces illuminations nocturnes tous azimuts ont des effets nocifs sur la faune et dérèglent des écosystèmes entiers entraînant une perte de biodiversité rapide dont on ne mesure pas encore tous les effets négatifs. « *Attirés par la lumière, de nombreux insectes sont ainsi menacés, grillés ou capturés par leurs prédateurs. Des oiseaux migrateurs sont désorientés par la pollution lumineuse ou viennent heurter les bâtiments ou ponts illuminés...* », souligne le site web du Jour de la nuit. Les résultats d'une étude réalisée, il y a déjà quelques années, pour le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais ont permis de constater « *qu'après 2 ans de fonctionnement continu, un point d'éclairage éliminait la quasi-totalité des insectes nocturnes dans un périmètre de 200 mètres par épuisement, prédation ou désertion.* » Tout cela affecte l'équilibre des écosystèmes et perturbe la chaîne alimentaire, d'autant plus que le développement de la pollution lumineuse est relativement récent et rapide.



L'éclairage nocturne affecte l'équilibre des écosystèmes et perturbe la chaîne alimentaire entraînant une perte de biodiversité rapide dont on ne mesure pas encore tous les effets négatifs.

© Daubenton/Muséum d'Histoire naturelle de Bourges

Les premiers « animaux nocturnes » à avoir tiré le signal d'alarme sont les astronomes amateurs et professionnels qui, depuis plusieurs décennies, constatent la dégradation progressive de la nuit et la disparition des ciels étoilés. Les halos de pollution lumineuse qui surmontent les plus petits hameaux, les illuminations outrancières d'églises, de monuments, voire de sites naturels, et les projecteurs publicitaires rotatifs des discothèques sont autant de sources de destruction massive de la voûte céleste. Le résultat concret est une rupture du lien émotionnel privilégié unissant l'homme au cosmos depuis des milliers d'années et dont sont privées les nouvelles générations qui, à présent, ne connaissent souvent le ciel que par le biais des images de synthèse des blockbusters et des jeux vidéos ! Pourtant, la confrontation visuelle directe sans cesse renouvelée avec la dimension cosmique de notre environnement a joué et joue encore un rôle fondamental dans le développement de l'intelligence humaine. Notre compréhension progressive de la marche des étoiles et des planètes, de la place de la Terre dans l'Univers, est indissociable de la structuration de notre vision du monde, et l'architecture, l'art, la musique, la poésie, la peinture ou la pensée scientifique ne sont que quelques-uns des champs de l'activité humaine qui ont été et demeurent intimement liés à notre observation des cycles célestes. Nous avons donc aujourd'hui la responsabilité de rétablir et de préserver ce lien avec le ciel étoilé pour que les générations prochaines puissent en profiter. Le meilleur moyen pour en prendre conscience est sans doute de participer à l'une des animations du 6^e Jour de la nuit, ce samedi 20 septembre 2014.



Pour rêver à ce que seraient nos ciels sans la pollution lumineuse, voici la Voie lactée jusqu'à l'horizon en Mongolie, un pays qui se situe à la même latitude que la France, mais dans lequel la pollution lumineuse est pratiquement inexistante dès que l'on s'éloigne de la capitale.
© Guillaume Cannat

* Agir pour l'Environnement, Association Française d'Astronomie, Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes, Noé Conservation, Fédération des Clubs Connaitre et Protéger la Nature, Réseau Ecole et Nature, CLER, RAC-F, Ligue de l'enseignement, Les Francas, FRAPNA, Parcs naturel régionaux de France, Réserves naturelles de France, Conservatoires d'espaces naturels, Fête de la Science, NatureParif, les Eco-Maires, Association des Maires de France et le Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie.

Guillaume Cannat